



Fédération pour la protection du patrimoine naturel de l'Arc jurassien

[www.pro-cretes.ch](http://www.pro-cretes.ch)

Neuchâtel, le 2 juin 2010

## **Patrimoine naturel et paysager de l'Arc jurassien sous pression**

**Décidément, le patrimoine naturel et paysager de l'Arc jurassien, dont la protection constitue l'objectif de Pro Crêtes, est mis à rude épreuve. L'un des derniers sommets vierges de construction, Le Mont-Tendre (Vallée-de-Joux – VD), zone classée à l'inventaire fédéral des paysages d'importance nationale (IFP) ainsi qu'à l'inventaire des prairies et pâturages d'importance nationale (PPS), est en voie d'être coiffé d'une antenne de 25 m de haut. Cela illustre, une fois encore, le peu de cas qui est fait des sites préservés de notre pays. Pour nos autorités, la protection du patrimoine naturel et paysager ne pèse rien face à toutes sortes d'intérêts décrétés supérieurs.**

Cette antenne serait destinée, selon les informations officielles, d'une part à un usage militaire et d'autre part à la sécurité aérienne civile. Les instigateurs du projet eux-mêmes admettent que l'impact sur le paysage est « élevé et irréversible ».

Les associations de défense de l'environnement, Pro Natura, le WWF et la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage ont déposé deux recours, au niveau cantonal et au niveau fédéral. Les Verts vaudois ont fait part de leur complète désapprobation. **Le Tribunal cantonal**

**vaudois a accordé l'effet suspensif** et les députés vaudois ont approuvé par une forte majorité une résolution urgente de l'écologiste Raphaël Mahaim invitant le Conseil d'Etat à demander aux autorités fédérales un moratoire sur cette construction.

Lancée il y a quelques jours, la pétition de la toute nouvelle association de défense du Mont-Tendre a déjà été signée par plus de 2'800 personnes: <http://www.sauvons-le-mont-tendre.ch/signer-la-petition>.

### **Les sites classés...**

Quoi qu'il en soit, ce nouveau projet met en évidence le peu de cas qui est fait des sites classés. Dans le même secteur est prévu un complexe de 7 éoliennes industrielles de 185 m de haut, qui empiète sur l'IFP. Les crêtes de la Vallée-de-Joux se voient ainsi touchées par deux projets à fort impact sur le paysage. A quoi servent donc les mesures de protection des sites si elles sont constamment contournées? Les passe-droits semblent en effet se multiplier au nom d'intérêts jugés prioritaires.

### **Et tous les autres...**

Au-delà des sites placés sous protection, des dizaines d'endroits emblématiques et bien préservés sont touchés par des projets de construction de très grande ampleur. Toujours dans la région de la Vallée-de-Joux sont prévus deux autres complexes éoliens : 12 machines au Mollendruz, et quelques kilomètres plus loin, 9 machines sur le site appelé « Sur Grati ».

Sur les crêtes du Jura vaudois, dans les pâturages de la Grandsonnaz (à l'est du sommet du Chasseron), 21 éoliennes de 148 m de haut sont planifiées. Environ 2 km plus loin, sur le site Grangeneuve-Nouvelles-Censières (au nord du Mont Aubert), 39 éoliennes de 148 m de haut sont prévues. A moins de 5 km de là, côté Val-de-Travers, la Montagne-de-Buttes se verrait « gratifiée » de 27 énormes aérogénérateurs et de plus de 16 km de nouvelles routes.

Si l'on prend en compte les autres projets envisagés dans la région, **ce secteur de 100 km<sup>2</sup> à peine accueillerait ainsi entre 100 et 130 machines de près de 150 m de haut, soit plus d'une par kilomètre carré !**

Sur les crêtes neuchâtelaises, dans les Franches-Montagnes et sur les plissements du Jura bernois, des dizaines d'autres sites sont convoités par les promoteurs et/ou en cours de planification par les autorités cantonales. A un tel rythme, ce n'est pas seulement quelques lieux emblématiques qui seront hérissés de constructions, mais bien l'ensemble de l'Arc jurassien. Quelles que soient les raisons invoquées, sécurité aérienne, sécurité nationale ou sécurité énergétique (1'000 éoliennes de 140 m pour 3 à 4% de la consommation suisse d'électricité), Pro Crêtes ne peut admettre le saccage programmé des paysages et crêtes de l'Arc jurassien.

### **Pro Crêtes salue l'élan en faveur du Mont-Tendre**

Par conséquent, la Fédération Pro Crêtes salue la montée de bouclier des défenseurs du Mont-Tendre et les invite à se montrer aussi déterminés contre l'implantation d'éoliennes industrielles sur les crêtes du Jura vaudois et, plus généralement, dans tout l'Arc jurassien.

En effet pourquoi s'opposer à une antenne de 25 m de haut si, dans le même temps, c'est pour admettre sans broncher l'implantation d'innombrables éoliennes de près de 150 m de haut ?

-----

#### **Contacts:**

***Félix Gueissaz, président, Neuchâtel***

***Tél. 032 721 45 80 – Portable: 078 790 45 80***

***Mail: [felix.gueissaz@pro-cretes.ch](mailto:felix.gueissaz@pro-cretes.ch)***

***Olivier Lador, secrétaire, Sainte-Croix - VD***

***Tél. 024 454 43 35 – Portable: 079 426 78 83***

***Mail: [olador@bluewin.ch](mailto:olador@bluewin.ch)***